



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

MAIRIE de RORSCHWIHR
1 Place de l'Eglise - 68590 RORSCHWIHR
Tél. : 03 89 73 63 55
E-mail : commune.rorschwihr@orange.fr

ARRETE DU MAIRE N° 262/2022

**FIXANT LES CONDITIONS DE PASSAGE
DU TOUR DE FRANCE FEMININ LE
SAMEDI 30 JUILLET 2022**

La Maire de la Commune de Rorschwihr,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4 et L.2542-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles L.411-1, R.411-8, R.417-9, R.411-25 et R.411-30 ;

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation des routes et des autoroutes, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

CONSIDÉRANT qu'en raison du passage du Tour de France Féminin 2022 dans la Commune, et pour des raisons de sécurité publique, il y a lieu d'interdire temporairement le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par le Tour de France et les voies adjacentes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement est interdit en bordure et sur la chaussée de la Route du Vin traversant le ban de Rorschwihr, le 30 juillet 2022 de 10h à 15h

Article 2 : Tout manquement de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Des barrières de fermeture seront installées au droit des entrées des voies de circulation rappelant l'interdiction de circuler et de stationner.

Article 3 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : La Maire de Rorschwihr, le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Haut-Rhin sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie sera adressée à :

- Préfet du Haut-Rhin
- Représentant de l'autorité organisatrice du Tour de France Féminin 2022
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé
- L'Agence Territoriale Routière de Colmar – 39 route d'Eguisheim – 68040 Ingersheim
- Brigade Verte – 92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 Soultz
- Registre des arrêtés
- Affichage
- Dossier

Fait à Rorschwihr, le 1^{er} juillet 2022

La Maire,

Denise RIEG



Accusé de réception en préfecture
068-218802850-20220704-461-AU
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022